



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 MARS 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-118**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Laurence MARTIN.

**REPRESENTE(S)** : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

**ABSENT(S)** : Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Marie BACH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====

**MOTION - LAÏCITÉ**

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

Philippe Le Guillou, chef d'établissement de la cité scolaire Maurice Ravel, a demandé son départ à la retraite anticipé.

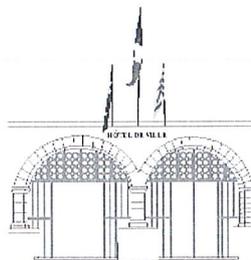
Il avait été menacé de mort à plusieurs reprises après avoir demandé à une élève de BTS d'enlever son voile en février dernier.

Dans un message adressé à ses collègues il évoque des raisons de sécurité pour lui et pour l'établissement.

Est-il normal d'avoir peur dans notre République Française ? La situation vécue par Philippe Le Guillou est inacceptable.

Il faut arrêter de courber l'échine devant les menaces des extrémistes islamistes, ne pas refuser de se battre et protéger ceux qui ont le courage de faire leur métier.

Assez de ceux qui disent qu'il faut réformer nos comportements ou l'atypisme de la laïcité à la française.



On ne peut pas répondre à la violence physique et verbale ainsi qu'à celle des réseaux sociaux par de la bienveillance. Le projet islamiste des frères musulmans consiste à porter atteinte à toutes les valeurs de la République et à tous les musulmans qui se reconnaissent dans ces valeurs.

C'est pourquoi, mes chers collègues, devant une telle situation je vous propose de voter une motion de soutien à ce proviseur et à tous les membres de l'éducation nationale qui connaissent des situations de cet ordre et ont le courage de faire ce métier.

**MOTION :**

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement le respect absolu des lois de 1905 sur la laïcité et de 2004 sur les signes religieux ostentatoires, demande aussi une protection plus efficace de tous les personnels menacés.

Les exemples de Samuel Paty et Dominique Bernard montrent l'importance et la persistance du danger.

Nous disons stop à l'escalade de ces comportements et à ceux qui les soutiennent.

Nous voulons une volonté plus affirmée du Gouvernement et de tous les services de l'Etat pour enfin redonner une chance à l'école de la République.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la motion,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240328-189888-DE-1-1  
Accusé reçu le : - 9 AVR. 2024  
Affiché le : - 9 AVR. 2024

M. Louis ALIOT, Le Maire

